

L'ESSENTIEL DU RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL : STATISTIQUES ET MESURES DE PREVENTION



Le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, en collaboration avec le ministère de l'Intérieur, la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), la Mutualité sociale agricole (MSA), Santé publique France, et l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), a publié le rapport "L'essentiel du risque routier professionnel". Ce document présente les principales statistiques sur le risque routier au travail.

Les chiffres clés du risque routier professionnel

En 2022, le [risque routier professionnel](#) a causé :

- **1,3 décès par jour en moyenne**, soit un total de **485 personnes** décédées sur les routes dans le cadre de leur travail.
- Parmi ces décès, **345** étaient liés à des [trajets domicile-travail](#) et **140** à des **déplacements professionnels**.
- Ces [accidents mortels](#) représentent **30 %** de tous les décès liés au travail.

Les profils des victimes

Les statistiques révèlent que les **hommes** sont particulièrement touchés par les accidents routiers professionnels. Ils représentent :

- **84 % des décès** lors des trajets domicile-travail.
- **87 % des décès** lors des déplacements professionnels.

En ce qui concerne l'**âge** :

- Les **jeunes travailleurs de moins de 35 ans** sont les plus exposés aux accidents mortels pendant les trajets domicile-travail.
- Les **travailleurs de plus de 55 ans** sont les plus vulnérables lors des déplacements professionnels.

Les modes de déplacement & causes principales des accidents

Les **deux-roues motorisés**, bien qu'utilisés pour seulement **2 %** des déplacements, représentent **33 % des décès lors des trajets domicile-travail**.

Les **piétons** et **cyclistes** sont également à risque, avec :

- **12 % des décès** lors des trajets domicile-travail.
- **15 % des décès** lors des déplacements professionnels.

Concernant les **principales causes des accidents mortels** :

- Pour les trajets domicile-travail, il est question de **vitesse excessive ou inadaptée (25%)**, **d'inattention (14%)**, de **non-respect des priorités (11%)**.
- Pour les trajets professionnels, il est question **d'inattention (31%)**, de **refus de priorité (13%)**, de **vitesse (11%)**.

Les secteurs d'activité les plus touchés & actions à entreprendre pour les préserver

Certains secteurs sont particulièrement exposés au risque routier. Par exemple, les **activités de transport et d'entreposage** représentent **33 %** des risques, les **activités immobilières 20 %**, et les **services administratifs de soutien 18 %**.

Il est essentiel pour les employeurs de prendre conscience du risque routier comme d'un **véritable risque professionnel**. Cela implique notamment **d'organiser les déplacements de manière à réduire les risques**, de **former les salariés aux bonnes pratiques de conduite** et de **veiller à ce que les véhicules soient adaptés et bien entretenus**.

En savoir plus :

- [Consulter L'essentiel du risque routier professionnel.](#)